

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2016

Présents : Jean CHENIN, Pierrette HENDRICK, Dominique LEVRAT, Josette DUBOIS, Alain JALBERT, Bruno RENVOISE, Michel RONCO, Gérard COURVOISIER, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Marie-Hélène CAUNOIS, Marc MIRANI,

Excusés : Patrick BRIOL, Emilie FREYCHE.

Absent : Romain BODET.

Madame Josette DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- APPROBATION DU COMPTE RENDU EN DATE DU 29 AOUT 2016
- PROJET AMENAGEMENT CENTRE-VILLE (DATE INVITATIONS HABITANTS + COURRIER MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE)
- ASSURANCES COMMUNE
- DECISION MODIFICATIVE PAR RAPPORT AU CHEMIN PIETONNIER – 2EME PHASE
- TRAVAUX (POOL ROUTIER – CHEMIN PIETONNIER – PROJET ROUTE DE SAVERDUN)
- RESERVATION DE LA SALLE DES FETES
- LOCATION MAISON – ROUTE D'AUTERIVE
- QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU EN DATE DU 29 AOUT 2016

Monsieur le Maire demande si des observations sont présentées sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal. Aucune remarque n'est formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte rendu en date du 29 Août 2016.

II – PROJET AMENAGEMENT CENTRE-VILLE (DATE INVITATIONS HABITANTS + COURRIER MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE)

Le terrain est pentu. Ne pas faire escalier. Travaux sur ancienne bibliothèque seront financés en partie avec le projet (entre 30 et 35 % de subvention).

Consultation FONDASOL pour l'étude du sol.

Reste à choisir le SPS et le contrôleur.

Le 21 : reçu compte rendu – 3 € réservé pour le fonctionnement au sens Médiathèque et ce par habitant.

8h : ouverture au public

Voir pour recouvrement dalles avec Mr MONGIS car Mr LOSSANT va effectuer son crépis du mur.

Voir également pour invitations aux habitants et quels moyens d'informations..

.../...

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2016

III – ASSURANCES COMMUNE

Monsieur le Maire a reçu une consultante des assurances AXA pour l'étude à l'identique de la SMACL – assurance actuelle de la Commune qui garantit tous les bâtiments publics + véhicules.

AXA nous fait une proposition à 2.273 € et 596,13 € = indemnités + personnel à vérifier.

Accord sous validation de la proposition : mission élus + trajet Trésorerie et voir aussi avec la MAAF.

IV – DECISION MODIFICATIVE PAR RAPPORT AU CHEMIN PIETONNIER – 2EME PHASE

Consultation lancée à 3 sociétés pour la continuité du chemin piétonnier sur la Route de Cintegabelle : 2 entreprises ont répondu telles que la COLAS et MALET.

Si le marché est inférieur à 209.000 € : pas d'obligation de réunir la Commission d'Appel d'Offres. Les propositions pour le projet susvisé, sont :

<i>COLAS</i>	<i>MALET</i>
<i>50.920,00 € TTC</i>	<i>63.218,88 € TTC</i>

La proposition la moins disante a été retenue pour effectuer l'opération.

Les travaux devraient commencer à partir du 15 Novembre.

Une décision modificative est à prendre sur l'article 020 « dépenses imprévues d'investissement » pour environ 10.000 € que l'on transfère à l'opération du 2315-68 « chemin piétonnier » pour la même somme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DONNE son accord :

- Pour la réalisation du chemin piétonnier par la Société COLAS d'un montant d'environ 50.920 € TTC.*
- Autorise Mr le Maire à effectuer la décision modificative pour le mouvement de crédits sur l'article 2315-68 « chemin piétonnier ».*

V – TRAVAUX (POOL ROUTIER – CHEMIN PIETONNIER – PROJET ROUTE DE SAVERDUN)

L'ensemble des travaux sont en cours et pour certains terminés. Le Pool routier : reprise par la Société COLAS de certaines voies dans le Village.

Le Chemin piétonnier est en cours d'exécution et le projet Route de Saverdun est en étude.

Projet Séniors : privé. La Commune n'intervient qu'à titre indicatif. Tourne à gauche = le Département ne pas de travaux pour les particuliers, il faudra passer par la Commune. 12 logements seront probablement effectués par la Société des Chalets. Amortissement sur environ 53 ans si le projet est réalisable. Ce sera uniquement du locatif.

.../...

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2016

VI – RESERVATION DE LA SALLE DES FETES

Le repas des Aînés sera prévu le 26 Mars 2017 vers 10h15

Les vœux du Maire : le 15 Janvier 2017 à 11h00

Elections législatives prévus le 11 et 18 Juin 2017 – Salle des Mariage (Mairie) tout comme les élections présidentielles le 23 Avril et le 7 mai 2017.

VII – LOCATION MAISON - ROUTE D'AUTERIVE

Pour information, Mr RIVIERE quitte son logement du 108 Route d'Auterive au 30 Novembre 2016. Un état des lieux sera fixé dès que la maison sera en fonction d'être relouée.

VIII – QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

- **Mairie d'AUTERIVE** : vient de voter l'accord local auprès de la CCVA (Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège)
- **La CCVA** : Absorption du SMIVOM, des offices de tourisme et elle fusionne avec la CCLAG (Communauté de Communes Lèze Ariège Garonne)
- **Le SIC Caujac-Esperce-Grazac** va fusionner avec le SIVOM Merlan Rauzé du Ruisseau. Projet S36 RPI = SIC la Carte sera enterriné. Définir le nombre de délégués des 2 RPI qui fusionnent, le siège devrait rester sur CAUJAC et voir pour 3 délégués.
- **PACS** sera à la charge des Communes courant 2017.
- **PLU** du 26/12/2015 : refaire la délibération
- **Vente maison IZAC**
- **Castel Livraison** : proposition service de courses à domicile
- **Gestion du Cimetière** : Terrain commun obligatoire. Dès achat, concession à construire sous un délai de 3 mois. Fermer le portail à clés. Dépositaire : dépôt de corps : ne doit pas excéder 6 mois = monument en attente de construction de la concession du propriétaire.
- **Fémina Rugby du Pays du Sud Toulousain** : Non pas de subvention.
- **SDHEG** : avis favorable de l'ensemble du Conseil Municipal pour la modification des statuts
- **Fusion SIERGA et SIECHA au 01/01/2017**
- **Crédit Agricole** : appel à projet (Médiathèque) avis favorable pour y participer
- **Convention ADS** : La Commune ne conserve que le CU a (informatif), le reste de l'Urbanisme sera traité par le Pays du Sud Toulousain.

.../...

DU 31 OCTOBRE 2016

- *Mr Alain JALBERT (Co*
- *Mme Dominique LEVR.*
- *Mr Michel RONCO (Co*
- *Mr Marc MIRANI (Con.*
- *Mme Pascale RIBES (C*
- *Mr Gérard COURVOIS.*
- *Mme Emilie FREYCHE*
- *Mr Claude BEDEL (me*
- *Mr Joël DESCOINS (ho*

Sont désignés en tant que memb

- *Mr René DESCOINS*
- *Mr Gilbert MAROCC*
- *Mr Jean MARANGES*
- *Mr Jacques BENAZE*
- *Mr Robert CAMBOU*
- *Mr Bernard PEIRON*
- *Mr Jean GAUBERT (i*
-

- ***Décision Modificative sur l'article 2316 « Restauration œuvres d'art » :***
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter le transfert de la somme de 2.600 € pour pouvoir effectuer la continuité de nos registres d'Etat Civil ainsi que de prendre une délibération pour solliciter le Conseil Départemental, à une subvention d'au moins 50 %.
Après l'exposé de Mr le Maire, les membres du Conseil, à l'unanimité des présents, votent favorablement à la prise de délibération ainsi que le mouvement de crédits vers l'article susvisé.